

M. Beatty: Le gouvernement actuel s'est engagé sur la voie de la transparence, monsieur le Président. Nous adhérons au principe de la responsabilité ministérielle.

J'ai écouté le député de Gander-Twillingate (M. Baker) avec beaucoup d'intérêt. Après avoir parlé du rôle des ministres et de celui des fonctionnaires, ce député compétent et expérimenté que je tiens en haute estime s'est demandé s'il convenait qu'on interroge des fonctionnaires sur des questions de politique, et si ce n'était pas le ministre qu'il convenait d'interroger là-dessus. Il a servi en tant que membre du gouvernement, il a fait partie de comités parlementaires qui ont interrogé des fonctionnaires, notamment sur les prévisions de dépenses. Quelle règle observaient les présidents libéraux des comités parlementaires sous le gouvernement libéral? Elle est très claire, Monsieur le Président. Il incombait aux ministres de répondre aux questions de politique. Il revenait aux fonctionnaires de répondre à celles portant sur des faits concrets et de fournir des renseignements d'ordre technique. Cependant, lorsque des députés de l'opposition soulevaient des questions au sujet de la politique du gouvernement, quelle était alors la réponse? Le président libéral précisait qu'un fonctionnaire ne devait pas participer à un débat essentiellement partisan et que ces questions devaient être posées au ministre.

C'est précisément la position que nous adoptons aujourd'hui au gouvernement. Nous prétendons qu'il incombe aux fonctionnaires de fournir au public des renseignements factuels et ponctuels et de répondre rapidement et au meilleur de leurs connaissances aux demandes des députés, des journalistes ou des particuliers. Cependant, il incombe aux hommes politiques et non aux fonctionnaires de s'en prendre à une politique ou de la défendre. Si l'on ne fait plus la distinction entre les deux rôles et si les abus dont les fonctionnaires ont été victimes sous le gouvernement libéral se poursuivent, les fonctionnaires seront dans une situation fautive qui nuira à leur efficacité et à leur capacité d'accomplir leur travail.

Ces lignes directrices que le premier ministre a annoncées vendredi dernier ont pour but de dissiper cette équivoque à l'intention des fonctionnaires, afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir, et de leur confier clairement la responsabilité de fournir sans réticence des renseignements et des services aux Canadiens. C'est là l'objectif de notre gouvernement, monsieur le Président. Ce que nous faisons, c'est nous assurer que les Canadiens sont informés en temps voulu. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que le gouvernement soit le plus ouvert possible. Déjà, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays nous disent à quel point, selon eux, le changement survenu le 4 septembre a été important pour tous les Canadiens.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir conformément à l'article 62(9) du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[Traduction]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion suivante. M. Turner (Vancouver Quadra), appuyé par M. Gray, propose:

Les subsides

Que, de l'avis de la Chambre, les lignes directrices dévoilées par le premier ministre le 23 novembre 1984 au sujet de la divulgation de renseignements au public sont inadéquates et régressives et confirment la méfiance et le cynisme du gouvernement à l'endroit des Canadiens.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Turner (Vancouver Quadra), mise aux voix, est rejetée.)

● (1750)

(Vote n° 3)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Boudria
Broadbent
Cassidy
Chrétien
Copp (M^{lle})
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
(M^{me})
Foster

Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
McCurdy
McDonald
(M^{me})
(Broadview-Greenwood)

Mitchell (M^{me})
Murphy
Nicholson (M^{lle})
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Pépin (M^{me})
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompey
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Tobin—53.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand (M^{me})
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^{me})
Blenkarn
Blouin (M^{me})
Bourgault (M^{me})
Boyer
Bradley
Brisco
Browes (M^{me})
Cadieux
Caldwell
Cardiff

Champagne (M^{me})
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Collins (M^{me})
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt (M^{me})
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)

Crouse
Dantzer
Daubney
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
(M^{me})
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestal
Fraleigh